

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 2 novembre 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 2 novembre 2020 à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal à mis clos dû aux recommandations de la Santé publique en période de la COVID-19. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin  
Mme Sonia Gauthier  
Mme Édith Lalancette  
M. André Côté  
Mme Louise de Launière

Est absent : M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution no 4383-11-20 Adoption de l'ordre du jour**

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2020

**1. Comptabilité**

1.1 Ratification des comptes

Comptes à payer d'octobre

Salaire des employés municipaux

**2. Nomination pro-maire**

**3. Chalet du 49e Parallèle**

**4. Sentier de motoneige local (regroupement SEL et Ville de Dolbeau)**

4.1 Appui pour demande d'aide financière à la MRC Maria-Chapdelaine

**5. Résidents du Lac Mathieu**

**6. Travaux du Parc des Grandes Rivières**

**7. Priorisation des projets du milieu 2020 amendée**

**8. Inspection municipale**

**9. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités**

**10. Bibliothèque municipale**

10.1 Aide financière annuelle

**11. Demande d'aide financière**

11.1 Ville de Dolbeau - soutien commun des organismes à but non lucratif

**12. Affaires nouvelles**

12.1 Achat de portable

12.2 Panier de Noël

12.3 Interruption de service de la tour de Digicom

**13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution 4384-11-20 Adoption du procès-verbal de la session du 5 octobre 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 15 octobre, la copie du procès-verbal du 5 octobre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 5 octobre 2020 tel que rédigé.

### **Comptabilité**

#### **Résolution 4385-11-20            Ratification des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer d'octobre 2020 au montant de 20 677 \$ et que la liste des salaires nets de 4 299 \$ soient acceptées telles que rédigées.

#### **Résolution 4386-11-20            Nomination du pro-maire**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette nomme Édith Lalancette pro-maire pour les trois prochains mois.

### **Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle**

Point de discussion reporté en décembre.

#### **Résolution 4387-11-20            Regroupement du secteur SEL et de Dolbeau-Mistassini pour le *Sentier de motoneige local***

ATTENDU QUE les élus de Notre-Dame-de-Lorette ont assisté à la présentation du projet du *Sentier de motoneige local* animée par les représentants de chaque municipalité impliquée et la Ville de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU QU'après deux ans d'opération, les partenaires sont d'accord pour dire que le sentier de motoneige local a permis de :

- ✓ Rendre disponible un accès sécuritaire vers les services essentiels à la clientèle de la P49 ;
- ✓ Solidifier un partenariat en partageant les coûts reliés à l'aménagement et à l'entretien du sentier;
- ✓ Rendre accessible les municipalités du secteur SEL et la Ville de Dolbeau-Mistassini aux motoneigistes sans carte fédérée.

ATTENDU QUE le but du projet étant toujours la maximisation des retombées économiques pour les communautés locales et participer ainsi à la vitalisation du milieu;

ATTENDU QU'actuellement, les motoneigistes qui arrivent par la municipalité de Girardville peuvent contourner le Relais de motoneige de Notre-Dame-de-Lorette en passant par le sentier de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU QUE la volonté des partenaires est de modifier le sentier de motoneige actuel en le redirigeant vers le nouveau Relais de motoneige de Notre-Dame-de-Lorette en passant par le cœur du village;

ATTENDU QUE ce nouveau tronçon pourra accueillir un plus grand nombre de motoneigistes provenant des communautés locales environnantes.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette appuie le projet de *Sentier de motoneige local* du secteur SEL et de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

### **Résidents du Lac Mathieu**

La directrice générale a reçu de nombreux appels concernant l'état du rang Ste-Anne et quelques commentaires au sujet des poubelles situées au Lac Mathieu qui pendant la période de la chasse, étaient insuffisantes. La conseillère, Sonia Gauthier, a reçu la visite d'un résident du Lac Mathieu et lui a remis une lettre pour présenter au conseil

municipal. La directrice générale devra faire quelques recherches et aviser les résidents permanents des divers options et orientation du conseil pour l'année 2021 :

## **1- Poubelles du Lac Mathieu**

### **Option 1**

Faire les démarches nécessaires pour le coût exact si location de conteneur à déchet. Étant en période budgétaire, le conseil prendra la décision selon le coût et les taxes seront ajustées en conséquence.

### **Option 2**

Chaque résident du Lac Mathieu devra fournir leur bacs à déchets et le transporter chaque semaine ou le laisser sur le site actuel.

L'an dernier, la municipalité a fourni plusieurs bacs à déchets pour les résidents du Lac Mathieu. Par contre, tous les autres résidents de la municipalité ainsi que de la MRC le fournissent eux même et sont responsables de leur bac à déchets. Seulement les bacs de recyclage et de composte sont fournis par le RMR (Régie des Matières Résiduelles)

Une affiche a été commandé et devrait être installée dans les prochaines semaines dans le but d'informer les villégiateurs que les bacs à déchets sont réservés aux résidents du Lac Mathieu.

## **2- Rang Ste-Anne**

Dès 2021, le nivelage du rang Ste-Anne sera effectué aux deux semaines.

Une soumission a été demandé pour faire épandre du gravier dans le rang Ste-Anne et devrait être au budget 2021.

La température étant favorable cette semaine, le rang sera nivelé dès que possible.

L'entrepreneur nous assure que lorsque les rangs de gravier sont mouilleux, cela ne sert à rien d'effectuer des travaux. La demande a été fait il y a plusieurs semaines déjà et l'entrepreneur était dépendant de la température. Il nous confirme que la situation est semblable sur bien des routes de gravier en cette période, pas seulement le rang Ste-Anne.

## **3- Tour DIGICOM**

Suite aux travaux de démolition et de construction du Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle, l'électricien ne nous avait pas avisé que la tour était reliée sur le même disjoncteur que les lampadaires de l'entrée du chalet. Ceux-ci étaient toujours allumés et plusieurs résidents du Lac Mathieu se plaignaient de la situation. Remplis de bonne intentions, l'employée municipale a fermé le disjoncteur en attendant de trouver une solution ce qui a causé l'interruption des services du 10 et 11 octobre. Jeudi dernier, l'électricien a effectué des travaux de modification afin de corriger la situation. Malheureusement, des pannes de réseaux d'internet, de téléphonie et d'électricité peuvent arriver partout. Les résidents du Lac Mathieu ne sont pas à l'abri de ces pannes.

## **4- Contrat de déneigement des entrées municipales (chalet et édifice)**

Un affichage a été envoyé les deux dernières années pour offrir le contrat de déneigements des entrées municipales. L'an dernier, une personne seulement a manifesté son intérêt pour le chalet et une autre pour l'édifice municipale. Puisque nous avons eu un excellent service l'an passé et que les contrats sont de moins de 25 000\$, la municipalité peut donner les contrats de grés à grés sans faire d'appel d'offre.

## **Travaux du Parc des Grandes Rivières sur la Passerelle du 49<sup>e</sup>**

Le Parc des Grandes Rivières a dernièrement effectué des travaux sur la passerelle du 49<sup>e</sup> utilisant le chemin du Lac-aux-Rats (prolongement du rang St-Antoine). Les travaux effectués en période de pluie ont brisé le chemin. L'entrepreneur s'est assuré de remettre le chemin en bonne condition à la fin des travaux. Deux propriétaires de chalet ont été mandatés afin de confirmer la remise en état du chemin avant le départ de l'entrepreneur.

### **Résolution 4331-05-20 Amendement de la priorisation des projets du milieu 2020**

ATTENDU QU'en période de crise du COVID-19, les projets présentés en mai dernier ont dû être repensés.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance de la liste des projets en cours en lien avec le fonds de la Ruralité 2020 et approuve la liste de la priorisation des projets pour 2020.

Les projets ayant fait l'objet d'une demande dans le fonds de la Ruralité en 2020 sont les suivants :

<b>Nom du projet</b>	<b>Dépôt du projet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Montant demandé</b>
<b>Acquisition d'équipement</b>	2020-11	Notre P'tite Épicerie	500 \$
<b>Campagne de séduction <i>Magasin général</i></b>	2020-11	Notre P'tite Épicerie	2 000 \$
<b>Affiches</b>	2020-04	CDE	1 000 \$
<b>Acquisition d'électroménager</b>	2020-11	Relais de motoneige	2 000\$
<b>Jardins communautaires</b>	2020-04	CDE	1 500 \$
<b>Fête de Noël</b>	2020-04	Comité Artisanal	500 \$
<b>Acquisition matérielle d'assainissement</b>	2020-04	CDE	500 \$

### **Inspection municipale**

Le maire informe que Michel Fortin, inspecteur retraité de la Ville de Dolbeau-Mistassini, assure le poste à la MRC Maria-Chapdelaine jusqu'en décembre seulement. La Ville de Dolbeau-Mistassini devrait faire une proposition de service pour l'inspection municipale prochainement aux municipalités du secteur SEL.

### **Résolution 4389-11-2020      Renouvellement de la Fédération Québécoise des Municipalités**

Considérant la réception de l'avis de renouvellement de l'adhésion à la F.Q.M. pour l'année 2021 ;

Considérant que le renouvellement de l'adhésion est au montant de 993,89\$ plus taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de renouveler l'adhésion à la F.Q.M. pour l'année 2021 et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement selon les modalités.

### **Résolution 4390-11-2020 Aide financière bibliothèque de Notre-Dame-de-Lorette**

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer le versement annuel de 200\$ au nom de la bibliothèque municipal prévu au budget 2020 pour l'achat de nouveau livre.

### **Demande d'aide financière**

### **Résolution 4391-11-2020 Dolbeau-Mistassini - ressource professionnelle commune**

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette appui le projet de la Ville de Dolbeau-Mistassini d'engager une ressource professionnelle commune pour le soutien de trois organismes à but non lucratif.

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer le paiement suggéré de 161 \$ au nom de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

**Résolution 4392-11-2020      Contribution municipale pour panier de Noël 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer le paiement suggéré de 134\$ par la MRC Maria-Chapdelaine comme appui financier aux paniers de Noël en contexte de crise de la COVID-19.

**Résolution 4393-11-2020      Achat d'ordinateur portable**

ATTENDU QUE le télétravail est fortement recommandé par le gouvernement en période de crise de la COVID-19;

ATTENDU QU'en cas d'isolement, la directrice générale ne peut actuellement effectuer du télétravail.

ATTENDU QU'ABC Informatique a fait une soumission de 785 \$ avant taxes pour l'achat d'un portable et d'accessoire sans fils et propose un programme de connexion à distance pour environ 185\$ avant taxes afin d'avoir accès au serveur de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à faire l'achat du portable soumis par ABC Information pour la somme de 785\$ avant taxes et un programme de connexion à distance de 185\$ avant taxes.

**Période de question**

**Résolution 4394-11-20      Levée de la rencontre**

II EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure et huit minute (20h08).

---

Daniel Tremblay  
Maire

---

Valérie Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière